



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 1<sup>er</sup> février 2021

## AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Président,

Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve-Saint-Denis a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2020.

Par courrier, réceptionné le 12 janvier 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 28 janvier 2021 par visioconférence via Lifesize, pour examiner ce projet de révision allégée, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, à partir de votre dossier de PLU.

**La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre révision allégée n°1 du PLU de la commune de Villeneuve -Saint-Denis.**

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU

M. Philippe DESCROUET  
Le Président  
Val d'Europe Agglomération  
Château de Chessy  
BP 40 Chessy  
77701 Marne la Vallée Cedex 4